

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2017**

L'an Deux Mil Dix-sept, le 13 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 14

représenté : 1

votants : 15

Quorum : 8

Date de convocation du conseil municipal : 8 novembre 2017

Présents : Monsieur Bruno VITTE, Le Maire, Madame Jeannine FOURNAT, Messieurs Jean-Paul ROSAND, Lionel DUJOL, Mesdames Laurence TICHON, Françoise CELERIEN, Véronique ORARD, Lucie ABISSET, Monique DA COSTA, Messieurs Damien BONNETON, Roger CHARVIN, François TERPANT (arrivée à 20h08), Benoit VILLARD, Tony VITALDURAND.

Pouvoir : Monsieur André WUILLOT a donné pouvoir à Damien BONNETON.

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative n°3 : Budget commune
- Mise en place du RIFSEEP
- Primes de fin d'année 2017 pour les non titulaires
- Avis enquête publique Carrière BUDILLON RABATEL
- Location source Chetaille 2017
- Demande fonds de concours – Chemin piétons
- Demande fonds de concours – Parking St Martin
- Informations et Questions diverses

Monsieur Roger CHARVIN a été élu secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2017 EST APPROUVE A
L'UNANIMITE.***

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal. Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter une délibération (Admission en non-valeur).

Décision modificative n°3 : budget commune

Jeannine FOURNAT, Adjointe, informe qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits dans certains comptes afin de régulariser les écritures relatives au résultat de l'année antérieure.

Mise en place du RIFSEEP

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est désormais transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- éventuellement, d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Garantir un cadre transparent et équitable à l'ensemble des agents, toutes filières confondues ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Primes de fin d'année 2017 pour les agents non titulaires

Jeannine FOURNAT rappelle que le travail effectué par Mesdames Dominique DAMONT, Jeannine CARRICHON, Céline MARTEL, Réjane ROUSTAN, Sarah ARNAUD et Marine LAFFONT donne satisfaction.

Aussi, il est accepté qu'une prime leur soit versée lors de leurs traitements du mois de novembre. Celle-ci correspond à un mois de salaire, proratisée selon leur présence.

Avis sur enquête publique carrière Budillon Rabatel sur la commune de Saint Paul les Romans

La société BUDILLON RABATEL est autorisée, par arrêté préfectoral n°08-1157 du 14 mars 2008, à exploiter :

- une carrière de sables et graviers située au lieu-dit « Le Sablon » sur la commune de Saint-Paul-les-Romans. L'emprise autorisée porte sur une surface de 121 801 m² et une production annuelle maximale de 149 000 T et une production annuelle moyenne de 110 000 T.
- des installations de premier traitement de matériaux (concassage, criblage, lavage) limitrophes de la carrière autorisées sans limite d'autorisation dans le temps.

Cette activité est indépendante administrativement du projet de renouvellement d'exploitation de carrière, objet de ce présent dossier.

La société BUDILLON RABATEL envisage le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière qui porte sur :

- une surface globale de 121 801 m² ;
- une production maximale de 149 000 T/an, la production moyenne annuelle étant de l'ordre de 110 000 T ;
- une durée de 10 ans comprenant 7 années d'extraction et 3 années pour finaliser le réaménagement, compte tenu que les réserves estimées exploitables sont de 760 000 tonnes permettant la pérennité de l'activité sur cette durée.

Une enquête publique a lieu du 30 octobre 2017 au 30 novembre 2017 ;

Vu le dossier de BUDILLON RABATEL présenté au commissaire enquêteur,

Vu le rapport de l'autorité environnementale ;

Considérant les différentes pièces du dossier ;

Le conseil municipal **EMET** un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière située au lieu-dit « Le Sablon » sur la commune de Saint Paul-les-Romans.

Location de la source Chetaille – Année 2017

En vertu du contrat de location de la source « Chetaille », le conseil municipal doit délibérer chaque année pour autoriser le versement du montant de la location soit 85 €.

Jean-Paul ROSAND précise que la source « Chetaille » vient se déverser et compléter la nôtre pour ensuite alimenter la fontaine devant l'église St Maurice. Cependant, depuis plusieurs mois, celle-ci est tarie, ce qui explique un débit réduit à la fontaine.

La commission des travaux a constaté que la source de M. et Mme CHETAILLE ne coule plus, en complément, de notre source.

Il est donc proposer d'un commun accord entre les parties de suspendre l'indemnité pour l'année 2017.

Demande de Fonds de Concours – Sécurisation de l'accès du cimetière

La communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a approuvé le 7 avril dernier le règlement relatif aux fonds de concours.

A ce titre, il est alloué, sur la durée du mandat, une enveloppe de 50 000 € pour notre commune.

Afin de financer une partie du projet de sécurisation de l'accès du cimetière, nous sollicitons un fonds de concours pour un montant de 5 000 € auprès de la communauté d'agglomération.

Demande de Fonds de Concours – Aménagement entrée de Saint Martin

La communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a approuvé le 7 avril dernier le règlement relatif aux fonds de concours.

A ce titre, il est alloué, sur la durée du mandat, une enveloppe de 50 000 € pour notre commune.

Afin de financer une partie du projet d'aménagement d'un parking et la mise en place d'une déviation de la route départementale à l'entrée de Saint Martin, nous sollicitons un fonds de concours pour un montant de 10 000 € auprès de la communauté d'agglomération.

Admission en non-valeur pour créances éteintes

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 8 novembre 2017, il demande de statuer sur l'admission en non-valeur pour créances éteintes des titres de recettes pour un montant de 161,95 €.

Informations diverses

* Monique DA COSTA indique que plusieurs personnes l'ont alerté sur le fait qu'il y a beaucoup d'enfants en vélo dans le virage de la poste et aux Sessards sans lumière et habillés avec des vêtements sombres.

La séance est levée à 21 heures 45.

Prochaine réunion le Lundi 8 janvier 2018 à 20h00